

SNUipp - FSU

SNUipp

Syndicat National
Unitaire
des Instituteurs,
Professeurs des
écoles
et Pégc

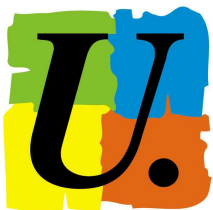
**Section
de la
Haute-Saône**

3, Impasse St Vincent
70000 Vesoul

tél/fax :
03 84 75 34 53

e-mail :
snu70@snuipp.fr

site internet :
<http://70.snuipp.fr>



FSU 70

Déclaration préalable CAPD du 30 mai 2013

Monsieur le directeur académique,

Nous sommes invités en commission administrative paritaire pour étudier quatre points qui concernent les carrières des instituteurs et professeurs des écoles.

Trois au moins de ces points sont révélateurs du mauvais sort qui est fait aux enseignants du premier degré :

- **En ce qui concerne les congés de formation**, alors que ce dispositif est le seul qui permet aux enseignants une éventuelle perspective de reconversion, nous constatons cette année une diminution drastique des moyens qui jusqu'alors avaient été préservés. Ce n'est pas le signe du changement que nous attendions !

- **En ce qui concerne la liste d'aptitude PE**, force est de constater que la création du corps des PE en 1992 n'a pas répondu à l'objectif d'une nécessaire revalorisation des enseignants du premier degré annoncée à l'époque.

La question de l'accès au corps des PE n'est toujours pas réglée pour tous les instituteurs. Alors que dans la fonction publique, l'intégration dans un nouveau corps se règle en quelques années (moins de cinq ans) pour la totalité des agents (voir par exemple le cas des PLP), l'accord signé par le ministère et certains syndicats qui prévoyait la fin de l'intégration en 2007 est loin d'avoir atteint cet objectif en 2013, soit 21 ans plus tard.

Il n'est pas respecté.

De ce fait, la pension de tous ceux qui perçoivent une retraite d'instituteur devait être revalorisée sur la base d'un reclassement dans le corps des professeurs des écoles. Aujourd'hui les instituteurs en retraite sont donc frappés par une mesure injuste et pénalisante.

- **Pour ce qui est de l'accès à la Hors Classe**, 19 enseignants du département seulement pourront y accéder cette année sur un potentiel de 921 collègues. Le taux d'accès des PE à la hors classe de 2% est particulièrement faible. Il est de 7% pour les professeurs du second degré.

Un alignement sur ce taux permettrait à 65 professeurs des écoles au lieu de 19 d'en bénéficier et ainsi d'obtenir une réelle revalorisation cette année !

Cette injustice faite aux enseignants du premier degré est l'une des causes des disparités importantes de rémunération entre le primaire et le secondaire.

Alors que 70% des enseignants du second degré accèdent à la hors classe avant de partir en retraite, ce n'est le cas que pour 17% de ceux du premier degré.

Alors que près de 50% des enseignants du second degré arrivent à l'indice 783, indice terminal de la hors classe, moins de 3% l'atteignent dans le premier degré.

C'est également ce différentiel d'accès à la hors classe qui explique en partie que les promesses de revalorisation de la carrière dans le premier degré et de carrières unifiées premier degré/second degré n'ont pas été tenues.

Ainsi l'étude de Dominique Goux (1) Eric Maurin sur « Les enseignants, leur rémunération et leur niveau de vie, » parue en 2008 (CEPREMAP : Centre pour la recherche économique et ses applications) montre que l'écart de rémunération moyen en euros courants était de 4 500€ en 1990 entre un enseignant du primaire et un enseignant du secondaire (en défaveur du primaire).

Ce différentiel se montait à 5000 € en 2005, après la soi-disant revalorisation des PE !

L'objectif de revalorisation et du rapprochement des carrières est loin d'être atteint. (Si l'on observe ces mêmes écarts de rémunération moyens entre un enseignant du premier degré et un cadre de la fonction publique non enseignant le constat est encore plus accablant : de 12 000€ d'écart en défaveur des enseignants des écoles en 1990, on est passé à 19 800€ en 2005 !)

Cette absence de revalorisation effective est également confirmée par l'étude de B Suchaut de février 20123 : « Une simulation de l'évolution des salaires des enseignants de l'école primaire, Du Monde de Martine au Monde de Sophie » qui compare l'ensemble des caractéristiques de la carrière des ex instituteurs avec celles des professeurs des écoles et qui conclut ainsi « **Il faut attendre la fin de carrière des professeurs des écoles, avec l'accès à la hors classe, pour que la revalorisation porte ses fruits.** »

Bien sûr, Monsieur le directeur académique, vous compatirez sans doute avec nous sur ces injustices dont vous nous direz n'être responsable en rien et qui sont à mettre au crédit des gouvernements successifs depuis 1992.

Cependant, à l'injustice statutaire et nationale de cette situation d'accès à la hors classe, nous avons eu à ajouter, depuis quelques années, dans notre département, l'arbitraire et le mépris.

A deux reprises, jugeant sans doute que les conditions d'accès étaient encore trop aisées, votre prédécesseur a cru nécessaire de barrer l'accès à la hors classe pour deux de nos collègues sans motivations étayées.

Cette insulte supplémentaire à l'ensemble de la profession n'est pas encore effacée et nous espérons que vous ne la reproduirez pas.

Actuellement, des négociations sont en cours au ministère concernant l'accès à la hors classe des PE (et des CPE). Le SNUipp-FSU attend des mesures à la hauteur de l'injustice faite aux professeurs des écoles depuis plus de 20 ans. Nous revendiquons l'équité et un taux de 7% d'accès à la HC, comme les autres enseignants, et ce dans des délais rapides en attendant la transformation de la hors classe en un échelon supplémentaire accessible à tous.

Monsieur le directeur académique, la dépréciation de notre métier est bien réelle.

La diminution sensible du nombre de candidats aux concours, le malaise ressenti par l'ensemble des instituteurs et professeurs des écoles ont pour causes notamment, la dégradation de nos carrières et le manque de reconnaissance financière.

Aujourd'hui, les déclarations d'intention ministérielles, fussent-elles encourageantes, ne suffiront pas.

Les instituteurs et les professeurs des écoles attendent maintenant des actes forts.